

**TAND-M ARCHITECTURES
SARL au capital de 1 000 euros,
immatriculée au RCS de MAMOUDZOU sous le numéro 066 352 279,
dont le siège social est situé : 12 RUE DES CENTS VILLAS 97600 MAMOUDZOU**

**TEXTE DE LA RÉSOLUTION
D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EN DATE DU 30 JUIN 2025**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 473 857 euros.

L'Assemblée générale prend acte en outre que le compte « report à nouveau » présente un solde positif de 421 901 euros.

L'Assemblée générale décide la distribution, à titre de dividende, d'une somme de 600 000,00 euros, soit 6 000,00 euros pour chacune des 100 parts sociales composant le capital social.

La mise en paiement interviendra au plus tard le 30 septembre 2025.

Ce dividende sera prélevé à hauteur de :

- 473 857 euros sur le résultat de l'exercice ;
- 126 143 euros sur le poste « report à nouveau ».

La somme sera répartie entre les associés de la manière suivante :

BÉNÉFICIAIRE	NOMBRE DE TITRES	DIVIDENDES BRUTS	RÉGIME D'IMPOSITION
Madame Delphine CARRABIN	51	300 000,00 €	Prélèvement forfaitaire unique
Monsieur Stephane AIME	49	300 000,00 €	Prélèvement forfaitaire unique
TOTAL	100	600 000,00 €	

Il est précisé que le montant éligible au Prélèvement Forfaitaire Unique s'élève à 600 000,00 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est rappelé que les revenus distribués aux associés personnes physiques n'ayant pas expressément opté pour le maintien du taux progressif d'imposition font l'objet d'une imposition forfaitaire unique (*flat tax*), à hauteur de 30 % de la quote-part de résultat brut distribué. Ce prélèvement inclut les prélèvements sociaux à hauteur de 17,20 % et le prélèvement forfaitaire non libératoire d'impôt sur le revenu à hauteur de 12,80 %, sans abattement.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de chaque associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Conformément aux dispositions de l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

En outre, il est rappelé en application de l'article L131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, que les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis indépendamment du régime d'imposition choisi :

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Enfin, l'Assemblée générale décide de mouvementer 295 758 euros depuis le solde du compte « report à nouveau » vers le compte « autres réserves ».

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « report à nouveau » présentera un solde nul et le compte « autres réserves » présentera un solde créditeur de 295 758 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice N-1 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 680 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 6 800,00 euros

Exercice N-2 :

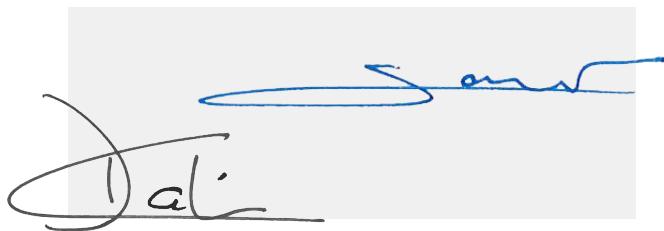
- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 1 200,00 euros

Exercice N-3 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 520 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 5 200,00 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Les Co-gérants



Two handwritten signatures are shown side-by-side. The signature on the left is in blue ink and appears to read 'Dalil'. The signature on the right is also in blue ink and appears to read 'Jean'.

Certifié conforme

	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amort. et	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	31 129	18 258	12 870	1 140
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 326	244	1 082	
Autres immobilisations corporelles	201 290	168 798	32 492	52 091
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées selon méthode équivalence				
Autres participations	3 800		3 800	3 800
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 509		3 509	2 009
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	241 054	187 301	53 753	59 040
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 054 627	99 105	955 522	747 753
Autres créances	68 761		68 761	118 820
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement	1 216 170		1 216 170	876 845
Disponibilités	262 575		262 575	766 401
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	149		149	22 955
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 602 283	99 105	2 503 178	2 532 775
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GENERAL	2 843 336	286 406	2 556 931	2 591 815
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :			149 327,00	149 327,00

- BILAN PASSIF -

TAND-M ARCHITECTES

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 1 000,00)	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	421 901	550 748
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	473 857	551 153
Situation Nette	896 858	1 103 001
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	896 858	1 103 001
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissement de crédit (2)		245
Emprunts et dettes financières divers (3)	1 201 585	960 585
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 882	55 443
Dettes fiscales et sociales	301 441	335 890
Dettes sur immobilisations et comptes rattachées		36 485
Autres dettes	96 165	100 165
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 660 073	1 488 814
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	2 556 931	2 591 815
Renvois :		
(1) Dettes :		
	à plus d'un an	
	à moins d'un an	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :	1 660 073,00	1 488 814,00
(3) Dont emprunts participatifs :		